



# CENTRES DE SANTE CONVENTIONNES ET PRESTATIONS EXCLUES

---

## I. Centres de santé conventionnés

N°	Nom de la structure	Niveau (CSP/CHR/CHU/Clinique)	Localité (Commune/Région)	Statut (Public/Privé)
01	Hôpital National de Niamey	CHN	Niamey 1	Public
02	Hôpital National Amirou Boubacar Diallo	CHU	Niamey 5	Public
03	Centre Hospitalier Régional Poudrière	CHR	Niamey 4	Public

## II. Liste des Centres de santé conventionnés

N°	Nom de la structure
01	Pharmacie Vogue
02	Pharmacie des Arènes
03	Pharmacie Collège Mariama
04	Pharmacie la Nation
05	Pharmacie Gamkalé
06	Pharmacie Cité Chinoise
07	Pharmacie Route Torobi
08	Pharmacie Carrefour Sixième

NB : Pour toutes informations Complémentaires, contactez les numéros suivants : 96051017 ; 96753774



## II. Prestations exclues de la prise en charge

N°	Libellé de la prestation exclue
1	Les massages, les séances de rééducation, de diathermie et d'hydrothérapie à but esthétique ;
2	La gymnastique corrective ;
3	Les soins dispensés en matière de pédicure et/ou de manucure ;
4	Les traitements ou cures de rajeunissement ou de beauté
5	Le traitement de la stérilité, spermogramme, dosage d'hormone, monitoring, ovulation, hystérosalpingographies, insémination artificielle, induction ovulation, fécondation in vitro (fiv), insufflation tubaire, plasties tubaires, hormones ;
6	L'avortement intentionnel ;
7	Le traitement de l'obésité ;
8	Le traitement à caractère préventif ou esthétique, le détartrage et le bain de bouche ;
9	le bilan de santé non prescrit par un médecin ;
10	Les dépenses personnelles au cours d'une hospitalisation ;
11	Ne sont pas pris en charge également tous les produits non pharmaceutiques ou non médicamenteux vendus en clinique (parfums, cosmétique, brosse à dent, dentifrice, anti moustique, couche-culotte, biberon, lait, thermomètre, moustiquaire...) ;
12	Les consultations privées dentaires, ophtalmologiques ;
13	Les prothèses et les appareils orthopédiques.
14	Les frais et produits relatifs au SIDA et à la tuberculose (gratuité dans les centres spécialisés) ;
15	les traitements de psychopathie (sauf stipulation contraire) ;
16	Les traitements d'accompagnement de la ménopause ;
17	Les traitements homéopathiques, la phytothérapie ;
18	Les implants de cuir chevelu, les produits et lotions capillaires ;
19	Les produits et compléments alimentaires et produits de régime ou autres médicaments diététiques, les fortifiants non médicamenteux, les vins, les eaux minérales, les aliments de bébé ;
20	Les vitamines et multivitaminés sauf les ampoules utilisées en cas de mise en observation et /ou d'hospitalisation ;
21	Les orexigènes et fortifiants de toutes natures (stimulants alimentaires, confort sexuel, etc.) ;
22	Les produits d'hygiène corporelle, et d'esthétique (gel, parfum, savon, garniture, brosse à dents, pâtes dentifrices, etc.) ;
23	Les appareils de tests et contrôle (thermomètre, tensiomètre, glucomètre, G-test, balance, pèse-personne, etc.) ;
24	Les réactifs et tests vendus en pharmacie sous toutes leurs formes ;
25	Les traitements de stérilité et d'infertilité ;
26	Les produits et traitements à but contraceptifs ;
27	Les appareils acoustiques ou auditifs ;
28	Les vaccinations sauf le SAT pour les accidentés et le VAT pour les femmes enceintes ;
29	Les produits relatifs à l'ivresse, l'usage de drogues et autres stupéfiants ;
30	Les produits d'amaigrissement, d'engraissement et de rajeunissement et les traitements à but esthétiques ;



31	Les traitements à caractère expérimental ;
32	Les médicaments prescrits par une autorité médicale non compétente, les
33	ordonnances non nominatives, les médicaments achetés sans prescription médicale ;
34	Les médicaments non agréés par les autorités sanitaires du pays de souscription ;
35	Les produits de nutrition orale et entérale, les médicaments de la lactation ;
36	Les produits de traitement des troubles de la pigmentation ;
37	Les antiparasitaires externes ;
38	Les topiques à activités trophiques ou protectrices, les savons antiallergiques ou gynécologiques, les anti acnéiques et anti séborrhéiques, les antisudoraux, les anti alopéciques ;
39	Les actes et achats de médicaments ou de produits à but non curatif (constitutions de pharmacie...).

Sources : « Liste des centres de santé conventionnés » et « Liste des prestations exclues de la MSAE » ; **NB** : Pour toutes informations Complémentaires, contactez les numéros suivants : **96051017 ; 96753774**